

CHSCT BDD

COMPTE-RENDU

14 JUIN 2021

Le CHSCT de la Base de Défense Brest-Lorient s'est réuni ce 14 juin, en présentiel sur Brest, en visio pour Lorient, en présence de l'amiral Chenal, ComBDD, président du CHSCT ainsi que du Médecin Chef Vergez-Larrouget, chef du 16ème Centre Médical des Armées (CMA), invité pour répondre aux sujets de la médecine de prévention et de la vaccination.

Après lecture de notre déclaration liminaire (DL), en pièce jointe, le président a répondu, en partie, à un certain nombre de points.



Télétravail

Concernant le télétravail « covid », le président nous dit se conformer à la note DRH-MD du 6 juin. A compter du 9 juin, passage de 5 à 3 jours de télétravail, au 1er juillet, passage à 2 jours, et 0 jour au 1er septembre, si la situation sanitaire le permet. Ensuite, c'est le régime classique de télétravail qui redeviendra la règle.



Infrastructures

Dans de nombreux endroits, l'état des infrastructures est plus que vétuste. Leur entretien ayant été délaissé depuis 50 ans. Malheureusement, pour cette année, une grande partie du budget, dont le Président dispose, a été utilisé à la sécurisation des bassins 19 et 20. Pour la CGT, les conditions de travail doivent être une priorité.

L'océan Atlantique devient une zone de plus en plus stratégique, et notamment la zone arctique, aussi la CGT dénonce que le port militaire de Brest ne soit pas en capacité d'accueillir des navires de fort tonnage. Le président du CHSCT l'a concédé. La CGT continuera à revendiquer, dans toutes les instances, que des aménagements soient effectués pour que le port de Brest puisse accueillir ce type de navires.



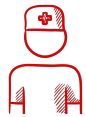
Médecine de Prévention

La CGT demande quelle est la situation de l'antenne médicale de la Villeneuve où il n'y a plus de médecins de prévention présents. Il ne reste plus que trois infirmiers et les secrétaires.

Le médecin chef nous informe qu'un médecin de prévention doit arriver en septembre. En parallèle, un appel d'offre vient d'être lancé pour un partenariat avec une association médicale inter entreprise comme cela se fait à Lorient depuis des années. Pour la CGT, cette solution n'est pas satisfaisante au regard de ce qui se passe à Lorient où les médecins n'assurent pas de permanences quotidiennes, et où, il est dur d'obtenir un rendez-vous en dehors des visites systématiques.

La CGT fait remarquer que sans médecin de prévention cela rend les choses très difficiles que ce soit pour le retour des personnels mis en ASA, pour les personnels en situation de RPS, pour le suivi post-professionnel.

Depuis ce CHSCT, la CGT l'a, également, interpellé sur le renouvellement des aptitudes à la conduite d'engins de manutention qui arrivent à échéance sous peu. Pour la CGT, il est impossible que des personnels travaillent sans toutes les autorisations nécessaires, en cas d'accident la responsabilité des personnels serait engagée. La réponse vient de nous parvenir. Devant cette urgence, un médecin du CMA fera des vacances en juillet si l'échéance de l'aptitude est antérieure au 1er septembre. La CGT est satisfaite que sa demande ait abouti.



Point vaccination

Le médecin chef informe que le taux d'incidence en Finistère a toujours été bas par rapport aux autres départements. Sauf en ce moment où il s'élève à 127 pour cent mille personnes, ce qui n'était encore jamais arrivé !

Le médecin chef incite les personnes qui ne sont pas vaccinées à se rendre dans un des centres de vaccinations. A Laninon, de nombreuses places restent disponibles.

Le centre de vaccination de Lanvéoc-Poulmic est ouvert à tous les personnels, y compris ceux de l'île Longue. Pour Lann Bihoué, le centre est installé à la nouvelle infirmerie de la Basefusco. Il n'est pas possible d'ouvrir d'autres centres par rapport à la logistique que cela induit.

Le centre de Kérouriou devrait fermer fin septembre.

La CGT rappelle que les personnels n'ont aucune obligation de signaler à leur direction s'ils sont vaccinés ou



Travaux insalubres

Des personnels se trouvent lésés lors d'une demande de départ anticipé au titre des travaux insalubres. En effet, des discordances de pointage sont constatées entre les codes appliqués et les professions exercées. Pour la CGT, les personnels qui ont été soumis à des nuisances doivent avoir réparation. Le président n'a pas répondu à ce problème mais a pris note pour voir ce qu'il peut faire. Pour la CGT, nul doute que ce ne sera pas suffisant pour rétablir les personnels dans leur droit.



ASA

La CGT demande que des directives soient données aux notateurs des CREP, de manière à ce qu'ils ne pénalisent pas les salariés en retour d'ASA. Pour la CGT, si les objectifs n'ont pas pu être atteints en raison de la pandémie, il n'est pas question que les personnels en pâtissent.

Le Président est d'accord avec cette remarque et donnera des directives pour que ce ne soit pas le cas.



CSA/FS

Nous avons eu une présentation de la mise en place des comités sociaux de l'administration (CSA), et notamment la mise en place des formations spécialisées (FS). L'application de la loi de la transformation de la Fonction Publique votée le 6 août 2019, conduit à la fusion des CT et des CHSCT. Les CHSCT tels qu'on les connaît n'existeront plus, ce sont les FS qui les remplaceront mais n'auront pas pas la même fréquence. Elles se réuniront 2 fois par an au lieu de 4 actuellement pour les CHSCT.

Pour la CGT, il est clair que nous allons perdre en réactivité et la santé sécurité au travail des salariés risque d'en pâtir.



Vos mandats
CGT
au CHSCT
BDD

Yann Castel 27 070
Eric Chamard 28 041
Yann Ezanno (77) 37 017
Laura Godec 26 635

syndicat-cgt-brest.representant.fct@intra.def.gouv.fr



CGT Arsenal de Brest

